



Prélèvement après location d'un véhicule

Par **Augendre Claude**, le **11/08/2017** à **07:42**

Bonjour,

Le 29 avril j'ai réglé une location de véhicule chez Avis Italie avec ma carte Visa, véhicule rendu le 5 mai.

Fin juillet Avis Italie m'informe qu'il a été dans l'obligation légale de communiquer mes coordonnées à

la police à la suite d'une infraction au code de la route. Pour couvrir les "frais administratifs"

Avis Italie m'envoie une facture de 35€+TVA le 24/7 (selon les Conditions générales de location), et m'informe qu'un prélèvement sera fait sur la carte de paiement utilisée pour la location.

Lors du paiement de la location, il me semble que j'ai autorisé Avis à prélever le montant de la location au moment de la location. Je ne pense pas avoir donné à Avis un droit de tirage indéterminé (en € et dans le temps).

Ai-je le droit de m'opposer à ce prélèvement?

Par **janus2fr**, le **11/08/2017** à **11:25**

Bonjour,

Voir ce dossier :

<http://www.lesclesdelabanque.com/Web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/8NXBR2?Op>